



Arab  
Reform  
Initiative

# NAVIGUER DANS L'INCERTITUDE : LES LUTTES ET LES DÉFIS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA TUNISIE POST-2011

*Rania Berro and Hamza Meddeb*

## A propos des auteurs

Hamza Meddeb est chercheur au Carnegie Middle East Center, où ses recherches portent sur la politique, l'économie et les questions de sécurité. Ses travaux portent sur l'économie politique de la Tunisie et de l'Afrique du Nord, la politique des flux transnationaux illicites, la gouvernance et la corruption, ainsi que le lien entre développement et sécurité. Il codirige actuellement le programme d'économie politique du MHK Carnegie Middle East Center. Meddeb a également été consultant pour plusieurs organisations internationales sur des questions liées aux politiques de développement, à l'analyse des politiques socio-économiques, à la fragilité et aux conflits. Avant de rejoindre Carnegie, Meddeb était chercheur à l'Institut universitaire européen de Florence et titulaire d'une bourse postdoctorale Jean Monnet à l'institut. Il est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de Sciences Po Paris.

Rania Berro est consultante indépendante en analyse politique, plaidoyer et gestion des subventions dans les domaines des droits de l'homme, des affaires politiques et du développement de la société civile. Elle a travaillé comme responsable de programme senior pour le programme Politique et plaidoyer - MENA à Open Society Foundations.

---

© 2025 L'Initiative de réforme arabe. Tous Droits Réservés



Cette licence permet toute exploitation de l'oeuvre, y compris la distribution, l'adaptation aux besoins, le partage et le développement, tant qu'il n'y a pas de fin commerciale et qu'elle est attribuée à l'auteur.e originel de l'oeuvre. Au cas d'une exploitation de l'oeuvre, il faut mettre cette même licence aux matériaux modifié sous les mêmes termes.

Couverture: Une manifestation exigeant la libération des détenus et l'amélioration de leur statut socio-économique à l'occasion du 14e anniversaire de la révolution tunisienne à Tunis, en Tunisie, le 14 janvier 2025.

Avril 2025

---

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>L'évolution du paysage de la société civile en Tunisie</b>	<b>2</b>
La société civile avant 2011 : Entre citoyenneté naissante et répression	2
Le rôle de la société civile dans la Tunisie post-2011	4
<b>Le cadre juridique et institutionnel post-2011 qui protège les droits et garantit la citoyenne</b>	<b>6</b>
<b>L'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles formes d'engagement dans l'espace civique</b>	<b>7</b>
<b>Les limites de la société civile</b>	<b>9</b>
<b>D'un espace civique obstrué à un espace civique réprimé</b>	<b>13</b>
<b>Trajectoires possibles de la société civile face à la multiplication des restrictions</b>	<b>17</b>
<b>Evaluation de l'intervention des bailleurs de fonds en Tunisie après 2011</b>	<b>18</b>
<b>Conclusion</b>	<b>20</b>

## Introduction

Le concept de «société civile» (*mujtamaâ madanî*) a émergé en Tunisie lors du boom associatif des années 1980, période marquée par le passage d'un monopole politique du parti au pouvoir à un paysage partisan plus pluraliste. Cette genèse dans le dynamisme politique des années 1980 a positionné la «société civile» comme symbole des idéaux participatifs et de la citoyenneté.<sup>1</sup> Au fil du temps, le terme est devenu en Tunisie largement synonyme du secteur associatif, occultant les autres formes de sociabilité autonome et d'action collective, telles que les syndicats, les organisations professionnelles, les clubs et les organisations de loisirs. Loin d'être un concept neutre, la «société civile» a acquis une charge politique, souvent liée aux efforts de démocratisation.

L'histoire de la société civile en Tunisie avant 2011 a été caractérisée par une dualité persistante, de nombreuses associations naviguant entre la cooptation autoritaire et l'affirmation de la citoyenneté.<sup>2</sup> Créées ou cooptées par les régimes de Bourguiba et de Ben Ali, de nombreuses associations ont servi d'outils de contrôle de la société. Qu'elles soient initiées au sommet par les autorités en place ou encouragées et dirigées par l'État, de nombreuses organisations sont devenues des instruments de patronage et ont joué un rôle crucial dans le renforcement et la perpétuation des régimes autoritaires de 1956 à 2011.<sup>3</sup> À l'opposé, des associations opérant dans des domaines jugés «politiquement sensibles» ont défendu les libertés publiques et individuelles. Ces groupes défendent des causes allant des droits de l'homme et des droits des femmes aux droits des diplômés chômeurs, des

prisonniers politiques, des enfants, des migrants et des journalistes. Ils se sont opposés à la torture et à la violence à l'égard des femmes, reflétant une aspiration profonde des individus et des groupes sociaux à élargir les domaines de la liberté. Dans leur confrontation avec le régime, ils ont affirmé leur détermination à passer du statut de sujets (*ra'ya*) à celui de citoyens.<sup>4</sup>

Ces groupes indépendants ont joué un rôle clé dans la révolution de décembre 2010 - janvier 2011 et la transition qui a suivi. La période post-2011 a été marquée par un bouleversement majeur du cadre législatif qui a facilité la création de nombreuses associations actives dans différents domaines et à travers différentes géographies. Étant donné le rôle actif de la société civile tunisienne dans la transition post-2011, il est crucial d'examiner les facteurs sous-jacents qui ont facilité cet engagement actif. Le soutien financier et technique substantiel fourni par les donateurs institutionnels et privés a joué un rôle important. Néanmoins, cet afflux de soutien a également conduit à l'émergence d'un paysage associatif fortement dépendant des financements étrangers et façonné par des approches basées sur des projets qui, d'une manière ou d'une autre, s'alignent sur les agendas des bailleurs de fonds. Cette approche, associée à un modèle de financement par cycle de projet, a laissé peu de place aux associations pour développer leurs propres programmes et stratégies à long terme, affaiblissant ainsi leurs liens avec la communauté. En outre, elle a creusé le fossé existant entre les associations de la société civile bien établies et ayant des liens solides dans la capitale, Tunis, et les organisations plus petites, principalement axées sur les services, dans les régions périphériques et rurales

Depuis plus d'un demi-siècle, la trajectoire de la société civile en Tunisie a été façonnée par la professionnalisation, qui constitue le principal facteur de division entre les périodes pré et post-2011, entre les générations d'activistes et, dans une certaine mesure, entre Tunis et le reste du pays. Si la professionnalisation a donné du pouvoir aux acteurs civiques après 2011, elle a aussi paradoxalement contribué à leur vulnérabilité, car ils se sont retrouvés de plus en plus ciblés et délégitimés par

1 **Habib Belaid**, "Le mouvement associatif en Tunisie à l'époque coloniale : quelques réflexions", *Les cahiers du CRASC*, no. 5, 2002, pp. 93-104. (**Belaid**, 2002).

2 **Sana Ben Achour**, "Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté", in **Anna Bozzo** et **Pierre-Jean Luizard**, eds, *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 293-311. (**Achour**, 2011)

3 **Michel Camau** et **Vincent Geisser**, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

4 **Achour**, 2011.

le discours populiste, qui les dépeint comme des «élites financées par l'étranger» qui constituent une menace pour la souveraineté nationale. Toutefois, cette fragilité n'est pas uniquement le fruit du populisme. Elle découle également des multiples clivages internes qui traversent la société civile et d'une conception de la démocratie qui n'a finalement pas réussi à se consolider.

Ce document vise à donner un aperçu du paysage de la société civile tunisienne, en soulignant ses forces et ses faiblesses. Il soulignera ses réalisations notables, telles que la participation active au cours de la dernière décennie à la rédaction de la constitution de 2014, de la loi sur la justice transitionnelle et de la législation antiraciste. Cependant, il examine également les opportunités manquées et les obstacles qui ont contribué à la situation actuelle, y compris la résurgence de l'autoritarisme et les mesures répressives imposées par le président Kais Saïed aux voix dissidentes, y compris les organisations de la société civile (OSC).

## L'évolution du paysage de la société civile en Tunisie

### La société civile avant 2011 : Entre citoyenneté naissante et répression

L'émergence de la société civile dans le monde musulman est intrinsèquement liée à l'histoire de la colonisation. De nombreuses études ont montré comment le développement d'une sphère publique dans le monde musulman s'est fait dans le contexte de la société coloniale.<sup>5</sup> L'application des lois françaises a créé un cadre législatif que les acteurs locaux se sont appropriés lorsqu'ils ont été confrontés à la colonisation. L'idée d'une citoyenneté moderne

s'est ainsi forgée dans un contexte de conflit avec l'État – incarné par la puissance coloniale – et cette conception perdue depuis lors : la société civile en opposition à l'État.<sup>6</sup>

Formellement adopté en 1888, quelques années après l'établissement de la colonisation française en Tunisie, le cadre juridique des «associations» faisait partie des lois d'exception. Cependant, en 1936, les autorités du protectorat français ont introduit plusieurs réformes, adoptant un système de déclaration inspiré de la loi française sur les associations de 1901. Malgré cet assouplissement, les autorités coloniales conservent le droit de filtrer les associations en fonction de considérations politiques, maintenant ainsi leur contrôle sur les activités civiques. Quatre critères ont été établis pour définir les associations : le volontariat, la publicité, la légalité et la pluralité. Pendant la période coloniale, l'association moderne est apparue comme une nouvelle forme d'organisation sociale, servant de plateforme à l'émergence et à l'affirmation du nationalisme politique, et comme une expression de l'identité culturelle arabo-musulmane. La prolifération des «associations» tunisiennes a été particulièrement remarquable entre 1905 et 1913. Selon les estimations officielles de 1937, 149 associations tunisiennes, contre 1 714 associations françaises, étaient actives en Tunisie dans divers domaines, engagées dans des actions liées à la charité, aux sports, à la jeunesse, aux femmes, à la culture, aux activités professionnelles et aux associations d'intérêt collectif.<sup>7</sup>

Malgré leur nombre relativement faible dans une population de deux millions d'habitants, ces associations ont représenté l'émergence de la société civile dans un contexte de domination coloniale et de dynamique complexe de la modernité que la puissance coloniale a à la fois encouragée et inhibée, dans le but d'étouffer la montée du nationalisme tunisien. Pendant l'ère coloniale, de nombreuses associations ont activement contribué à façonner un nouveau paysage culturel et à diffuser des valeurs progressistes en opposition aux normes traditionnelles. Les cercles intellectuels, les mouvements de jeunesse, les associations éducatives, culturelles, sportives, étudiantes et féminines ont prospéré, servant de catalyseurs à

<sup>5</sup> Voir : **Anna Bozzo et Pierre-Jean Luizard**, eds, *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Paris, La Découverte, 2011 (**Bozzo & Luizard**, 2011); et **Belaid**, 2002.

<sup>6</sup> **Jean Leca**, "De la lumière sur la société civile", dans **Sudipta Kaviraj et Sunil Khilnani**, eds, *Civil Society, History and Possibilities*, Cambridge University Press & New Delhi, Foundations Books, 2003, cité dans **Bozzo & Luizard**, 2011.

<sup>7</sup> **Belaid**, 2002

la transformation sociale et de défenseurs de la culture d'une conscience nationale qui aspirait à la libération. Ces associations ont joué un rôle actif dans l'essor du mouvement de libération nationale, servant de relais entre la société civile ou la sphère associative et le domaine de l'activisme politique et de la lutte pour la liberté. Le mouvement scout et la jeunesse scolaire (*Achabiba Al-Madrassiya*) ont servi typiquement de relais à la cause nationaliste. Les associations ont servi de plateforme pour mobiliser les jeunes, favoriser les liens entre les dirigeants et les membres de la base et diffuser des messages et des idées politiques.

Dans les années 1940, le mouvement associatif connaît une forte expansion sociale et géographique, se transformant en un mouvement de masse caractérisé par une forte «tunisification».<sup>8</sup> En 1944, le mouvement syndical, représenté par l'UGTT (*Union générale tunisienne de travail*), s'est séparé de la CGT (Confédération Générale du travail) – la confédération syndicale française –, marquant ainsi une nette évolution vers l'exclusion des Européens des organisations tunisiennes. Parallèlement, on observe une tendance à la consolidation des associations en fédérations ou en unions.<sup>9</sup>

Après l'indépendance de la Tunisie en 1956, la société civile s'est transformée sous l'influence de l'État modernisateur et paternaliste de Bourguiba. Le régime, caractérisé par la figure dominante du leader-président, a adopté une conception centralisée et monolithique du pouvoir. Très tôt, il est intervenu massivement dans la société civile, dissolvant de nombreuses associations caritatives, culturelles et de solidarité, des alliances, des clubs et d'autres organisations (y compris des associations liées à la mosquée conservatrice Al-Zeitouna). Leurs actifs ont souvent été transférés à de nouveaux comités, le régime cherchant à restructurer et à imposer son ordre autoritaire.<sup>10</sup> Cette transformation a également conduit à la création d'organisations telles que l'UNFT (*Union Nationale des Femmes Tunisiennes*), destinée à remplacer les diverses associations de femmes qui avaient vu le jour à l'époque coloniale.

Alors qu'Habib Bourguiba lance un processus

<sup>8</sup> Belaid, 2022.

<sup>9</sup> Najet Mizouni, «L'UGTT, moteur de la révolution tunisienne», *Tumultes*, nos. 38-39, 2012, pp. 71-91.

<sup>10</sup> Michel Camau et Vincent Geisser, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

de modernisation qui démantèle les institutions religieuses traditionnelles et marginalise l'establishment religieux, un mouvement revivaliste – plus tard connu sous le nom de mouvement Ennahdha – émerge dans les années 1960 au sein des couches conservatrices de la population, en réaction aux craintes d'occidentalisation de la Tunisie post-indépendante. Le programme de modernisation du président visait non seulement à confisquer les biens utilisés pour financer les mosquées, les écoles coraniques et les organisations caritatives, mais aussi à réformer le programme d'enseignement religieux de la mosquée Al-Zeitouna, la principale institution éducative et islamique de Tunisie.<sup>11</sup> La polygamie a été interdite et un code du statut personnel promouvant les droits des femmes a été adopté par décret présidentiel en 1957.<sup>12</sup> Les années 1970 ont vu l'expansion du mouvement *da`wa* (mouvement de prédication) dans les mosquées et les universités. Ce mouvement a lancé dans les années 1980 un processus de politisation visant à relier la prédication, la charité et l'activisme politique.

Dans les années 1970, une partie de la gauche tunisienne s'est engagée dans la création d'associations, ce qui a conduit à la formation de plusieurs groupes importants, dont la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH, 1977), le bureau tunisien d'Amnesty International et le mouvement des «ciné-clubs».<sup>13</sup> Ces militants avaient pour objectif de réorienter la recherche des libertés de la seule sphère politique vers l'espace civique. Face aux contraintes de la politique formelle et à l'influence croissante des groupes islamistes dans la mobilisation populaire, certaines factions ont réorienté leur activisme vers l'espace civique, qui, bien que perçu comme élitiste, n'en était pas moins considéré comme important.

Sous Ben Ali, qui a pris le pouvoir en 1987, la société civile est devenue un point central dans la lutte pour les droits fondamentaux et les libertés civiles entre un régime autoritaire et ses opposants. Le régime de Ben Ali s'est approprié le récit de la «société civile» pour en faire sa propre rhétorique de légitimation.

<sup>11</sup> Kenneth J. Perkins, *A History of Modern Tunisia*, Londres, Cambridge University Press, 2004.

<sup>12</sup> Anne Wolf, *Political Islam in Tunisia: The History of Ennahda*, Londres, Hurst, 2017.

<sup>13</sup> Larbi Chouikha et Éric Gobe, «Les organisations de défense des droits de l'Homme dans la formule politique tunisienne : acteurs de l'opposition ou faire-valoir du régime?», *L'Année du Maghreb*, V (2009), pp. 163-182.

Le personnel de l'État, le parti au pouvoir (le *Rassemblement constitutionnel démocratique*, RCD), les médias officiels et la presse n'ont cessé de vanter l'apparente vitalité de la société civile qui, à la veille de la chute du régime en 2011, comptait 9 517 associations. Cependant, beaucoup de ces associations manquaient d'autonomie et étaient effectivement cooptées par le régime, ne créant que l'illusion d'une société civile florissante. La création de nouvelles associations a atteint son apogée entre 1987 et 1990, avec une augmentation extraordinaire de 2 845 nouvelles associations au cours de cette période – une augmentation stupéfiante de 144 %, soit une moyenne de 948 nouvelles associations par an. Suivant cette trajectoire, la croissance est passée de 1 976 à 7 321 associations entre 1987 et 2000. Cette tendance s'est poursuivie régulièrement, les associations proliférant d'année en année, pour atteindre un total de 9 517 en 2010, à la veille de la chute du régime.<sup>14</sup>

En 2010, le paysage civique se divisait en trois catégories : les organisations syndicales et professionnelles (*ONAT*, magistrats, ingénieurs, etc.), des organisations apolitiques de développement ou de loisirs (scouts, associations sportives, etc.), et des «organisations de défense des droits et des libertés» axées sur les droits de l'homme telles que la LTDH (*Ligue pour la défense des droits de l'homme*), l'ATFD (*Association tunisienne des femmes démocrates*) et le CNLT (*Conseil national pour les libertés*) entre autres. Chacun d'entre eux avait des répertoires d'action, des ressources, des objectifs et des relations avec les régimes différents. Le premier groupe – syndicats et organisations professionnelles – était autorisé à exister mais faisait l'objet de tentatives de restriction et de cooptation. Les organisations apolitiques étaient autorisées à fonctionner tant que leurs activités restaient conformes à l'agenda du régime ou étaient créées et contrôlées par le régime lui-même. Dans cette catégorie, certaines associations ont même été qualifiées par les critiques du régime de Ben Ali d'OVG (*Overtly Governmental Organizations*), dont l'objectif principal est d'aider et de servir la population pour compenser le recul de l'État et la diminution de ses capacités de redistribution. La troisième catégorie d'associations – les organisations de défense des droits et des libertés – a été réprimée, infiltrée et/ou cooptée.<sup>15</sup>

## Le rôle de la société civile dans la Tunisie post-2011

La transition politique réussie de la Tunisie est le fruit de l'engagement profond et constant de la société civile, depuis le début du soulèvement jusqu'au coup d'État présidentiel du 25 juillet 2021, en passant par le processus de rédaction de la constitution et l'ère de la transition démocratique.

Le paysage de la société civile en Tunisie a connu un bouleversement majeur suite à la révolution de janvier 2011. Alors qu'un certain nombre d'organisations avaient été créées sous le régime de Ben Ali, la période post-2011 a été marquée par la création de nombreuses associations actives dans différents domaines qui étaient marginalisés sous l'ancien régime – notamment la promotion des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'obligation de rendre des comptes.<sup>16</sup> Cette expansion rapide du secteur à but non lucratif a été alimentée par un élan d'espoir et un désir d'apporter un réel changement dans la conduite des affaires publiques. Elle a également été facilitée par l'adoption d'un nouveau cadre législatif libéral en 2011 – connu sous le nom de décret-loi 88 – qui a rendu l'enregistrement des associations beaucoup plus facile.

Bon nombre des citoyens qui ont ensuite créé les nouvelles organisations de la société civile (OSC) tunisiennes étaient à l'avant-garde du mouvement de protestation contre l'ancien régime. Si cette «citoyenneté en ébullition» reflétait le dynamisme libéré par les libertés nouvellement acquises, ce tissu associatif n'émanait pas du néant. Malgré la répression de l'ancien régime, la Tunisie disposait d'un paysage civique préexistant composé de syndicats, d'associations professionnelles, d'organisations caritatives et d'organisations de base, qui avaient depuis longtemps engagé les citoyens dans la vie locale et régionale et contribué aux débats nationaux. Un groupe restreint mais déterminé d'associations autonomes a joué un rôle crucial avant la révolution, notamment des associations de défense des droits de l'homme telles que la LTDH, l'ALTT (*Association de lutte contre la torture en Tunisie*), la branche locale d'Amnesty International, le CNLT, des

<sup>14</sup> Achour, 2011

<sup>15</sup> Béatrice Hibou, *La Force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006.

<sup>16</sup> *Étude sur les organisations de la société civile en Tunisie*, Fondation pour l'avenir, 2013, disponible à l'adresse <https://www.cawtarclearinghouse.org>.

associations féministes telles que la Ligue des droits de l'homme, l'Association des droits de l'homme, l'Association des droits de l'homme, le CNLT, des associations féministes comme l'ATFD et l'AFTURD (*Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement*), des syndicats et des organisations professionnelles comme l'UGTT et l'Ordre National des Avocats tunisiens (ONAT).

C'est aux côtés de ces organisations que les OSC nouvellement créées ont rapidement gagné, par leur engagement et leur esprit civique, leur place d'acteurs clés dans la construction d'un système politique pluraliste fondé sur l'État de droit. Elles ont également contribué à jeter les bases d'une culture de l'action citoyenne qui a façonné la sphère publique tunisienne pendant une décennie. La période post-révolutionnaire a également vu un saut qualitatif dans l'activisme de la société civile, renforcé par la nouvelle légitimité des demandes sociales conférée par la révolution. Cette évolution s'est manifestée par la diversité croissante des causes défendues très tôt, notamment en matière de droits de l'homme, de démocratie et de citoyenneté, de liberté d'expression et de lutte contre la censure, de droits des femmes et d'égalité entre les sexes, de développement social, de solidarité, de droits économiques et sociaux, de développement régional et local, et de développement durable.

La croissance et la transformation de la société civile se sont également accompagnées d'une redistribution au niveau géographique. Historiquement urbaines et concentrées dans les grandes villes du pays, Tunis, Nabeul et Sfax en particulier, les OSC ont finalement fait irruption dans les régions de l'intérieur, auparavant marginalisées, devenant de plus en plus représentatives de la diversité de la société tunisienne elle-même. L'émergence d'un petit réseau d'associations dans la région du Centre-Ouest (Kasserine, Sidi Bouzid et Kairouan) ainsi que dans le Sud (Gafsa et Médenine) semble avoir été motivée par une volonté accrue des OSC de se constituer en réseau autour de sujets communs, notamment en matière de droits de l'homme et de développement régional.

Globalement, le nombre d'associations enregistrées en Tunisie a plus que doublé au cours de la décennie qui a suivi 2011, passant de 9 115 avant janvier 2011 à 24 836 en juin 2023. Parmi elles, 1 815 sont axées sur les sciences, 216 sur les femmes, 3 047 sur les sports, 4 795 sur les questions culturelles, 2 698 sur le soutien social, et 209 sont répertoriées comme

des associations étrangères.<sup>17</sup> Un tiers de ces ONG sont établies dans la capitale, Tunis. Sur les plus de 24 000 associations enregistrées, seules 3 000 sont actives, et entre 300 et 400 (estimation non officielle) travaillent sur les droits de l'homme, la gouvernance, la transparence et la citoyenneté. Cependant, seules 300 à 400 de ces organisations actives (environ 10 à 15 %) sont considérées comme bien établies avec un niveau d'activité durable.

Avec l'ouverture et l'expansion de l'espace civique, la société civile s'est progressivement affirmée dans son rôle de protection des acquis de la révolution, en veillant à ce que toutes les attaques contre l'État de droit et les principes démocratiques soient traitées et en jouant un rôle essentiel dans les processus de dialogue national. S'éloignant du type de fournisseur de services des ONG, les OSC post-2011 sont devenues un acteur efficace dans le processus de démocratisation de la Tunisie, s'engageant dans des actions de plaidoyer, de défense des droits de l'homme, des médias, de lutte contre la corruption, et opérant comme des « garde-fous » dans le processus de transition démocratique. De ce point de vue, ces OSC ont été largement perçues comme ayant joué un rôle important dans la transition politique du pays. Non seulement elles ont participé activement aux divers mécanismes de transition mis en place après le départ du président Ben Ali le 14 janvier 2011, mais elles ont également contribué à la rédaction de la première constitution démocratique du pays et ont à plusieurs reprises renforcé leur rôle politique en période de crise.

Plus particulièrement, quatre OSC de premier plan (connues plus tard sous le nom de Quartet<sup>18</sup>) ont lancé une initiative de « dialogue national » pour servir de médiateurs pendant l'impasse politique de 2013 qui menaçait de faire dérailler la transition politique tunisienne à la suite des assassinats successifs de deux figures de l'opposition de gauche, Chokri Belaid et Mohamed Brahmi. Le rôle joué par la société civile a permis de préserver la cohésion sociale au plus fort de la crise politique, tout comme le rôle joué par le Quartet dans la réussite du dialogue national, qui a valu au groupe le prix Nobel de la paix en 2015 « pour sa contribution décisive à la construction

17 IFEDA - Centre d'information, de formation, d'études et de documentation des associations, disponible sur <http://www.ifeda.org.tn/stats/francais.pdf>.

18 Les organisations du Quartet sont : UGTT, UTICA (*Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat*), ONAT et LTDH.

d'une démocratie pluraliste en Tunisie dans le sillage de la révolution de jasmin de 2011.»<sup>19</sup> Trois de ces organisations – l'UGTT, la LTDH et l'ONAT – ont bénéficié d'un capital symbolique important pour leur rôle de rares voix d'opposition sous le régime de Ben Ali.

## Le cadre juridique et institutionnel post-2011 qui protège les droits et garantit la citoyenne

La transition démocratique qui a commencé début 2011 a entraîné un changement radical de perspective en promulguant une loi qui a donné à la société civile l'espace nécessaire pour agir. L'élargissement de l'espace civique s'est accompagné de l'évolution du cadre juridique qui protège les droits et les libertés. Cependant, l'intensification de la guerre contre le terrorisme après 2015 a conduit à une restriction croissante et subtile des OSC, et le cadre qui a facilité l'expansion de l'espace civique a été mis en péril, en particulier après le coup d'État du président Saïed le 25 juillet 2021. Ce déclin s'est aggravé avec l'adoption d'une nouvelle constitution en 2022, qui a remplacé la constitution de 2014.

En 2011, le gouvernement intérimaire a créé l'Autorité supérieure pour la réalisation des objectifs révolutionnaires, la réforme politique et les transitions démocratiques (l'Autorité), qui a révisé diverses lois et réglementations répressives et publié plusieurs décrets pour garantir la jouissance des libertés civiles, y compris des lois réglementant les élections, la création de partis politiques et la liberté des médias audiovisuels. En septembre 2011, l'Autorité a publié le décret-loi 88, qui permet aux associations de s'établir par une simple lettre ou déclaration de notification au bureau du Premier

ministre – elles n'ont plus besoin d'attendre une autorisation préalable. Le décret a donné aux associations le droit d'accéder à des financements étrangers et de travailler dans des domaines auparavant restreints, notamment les droits de l'homme, le plaidoyer et la gouvernance. Il leur a également donné le droit d'accéder à l'information, d'évaluer le rôle des institutions de l'État et de soumettre des propositions pour améliorer les performances de l'État. Les associations jouissaient d'une grande liberté de fonctionnement et pouvaient organiser des réunions, des conférences, des manifestations et toutes sortes d'activités civiques.<sup>20</sup> Ainsi, le décret-loi 88 a constitué une percée qui a totalement transformé l'espace civique en Tunisie pour en faire l'environnement le plus favorable du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.<sup>21</sup>

En outre, la nouvelle constitution adoptée en janvier 2014 a consacré les droits et les libertés et a renforcé le droit à la liberté d'association à l'article 35.<sup>22</sup> D'autres lois progressistes ont suivi et ont été adoptées, telles que la loi sur l'accès à l'information (loi organique n° 22-2016), la loi contre la torture et les mauvais traitements (loi organique n° 2013-43 du 23 octobre 2013), la loi contre la violence à l'égard des femmes (loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017), la loi sur la garde à vue (loi n° 6-5 du 16 février 2016) et la loi contre la discrimination raciale (loi organique n° 50-2018). Le cadre institutionnel post-révolutionnaire a encouragé et permis la participation des citoyens et a théoriquement donné aux OSC une place importante dans les processus d'élaboration des politiques publiques. L'adoption de la loi contre la violence à l'égard des femmes et de la loi contre la discrimination raciale sont des exemples réussis des efforts inlassables des OSC. Grâce à la formation de coalitions, à un

<sup>19</sup> Comité Nobel norvégien, *Communiqué de presse : Prix Nobel de la paix 2015*, disponible à l'adresse <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2015/press-release/>.

<sup>20</sup> **Hafidha Chekir**, *The Problematics of Governance in the Human Rights Movement in Tunisia*, Arab Reform Initiative, 2017, disponible à l'adresse <https://www.arab-reform.net/en/node/1198>.

<sup>21</sup> **CIVICUS**, *CIVICUS's 2013 Enabling Environment Index*, Johannesburg, 2013, disponible à l'adresse <https://www.civicus.org/downloads/2013EEI%20REPORT.pdf>.

<sup>22</sup> **Constitute Project**, *Tunisia's Constitution of 2014 (juillet 2018)*, disponible à l'adresse [https://www.constituteproject.org/constitution/Tunisia\\_2014.pdf](https://www.constituteproject.org/constitution/Tunisia_2014.pdf). Pdf Libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication (article 30), liberté de conscience (article 6), liberté de réunion et de manifestation pacifique (article 36), droits et libertés individuels (article 48).

plaidoyer actif et à un engagement soutenu auprès des décideurs – en particulier l'Assemblée nationale constituante (ANC) dans un premier temps (2011-2013) puis à l'Assemblée Nationale dans un second temps (2014-2019) – ces organisations ont joué un rôle crucial dans l'obtention de changements législatifs.<sup>23</sup> La société civile a également joué un rôle essentiel dans l'adoption de la loi de 2017 protégeant les dénonciateurs de la corruption. La participation des acteurs et des organisations de la société civile à la mise en place et au soutien de l'*Instance Vérité et Dignité*, qui visait à enquêter sur les violations des droits de l'homme commises avant 2011, a été tout aussi importante.

## L'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles formes d'engagement dans l'espace civique

L'ère post-révolutionnaire a été marquée par la participation active des citoyens à la revendication des droits et des libertés, par un engagement

23 “Le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux, EuroMed Rights et le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie ont présenté un projet de loi criminalisant toutes les formes de discrimination raciale lors d'une conférence de presse tenue le 21 mars 2016 à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Ces organisations ont également assuré la coordination avec l'Assemblée des représentants du peuple, les groupes parlementaires et le ministre des Relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'homme afin d'accélérer les discussions et l'adoption du projet de loi.” - **EuroMed Rights**, “Loi sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en Tunisie : Une étape historique dans la réalisation de l'égalité”, 10 octobre 2018, disponible sur <https://euro-medrights.org/publication/law-on-the-elimination-of-all-forms-of-racial-discrimination-in-tunisia-a-historic-step-in-achieving-equality/>.

politique et social accru et par un fort investissement dans les affaires publiques et la sphère publique. C'est dans ce contexte particulier que les OSC ont joué un rôle essentiel de responsabilisation politique, essentiellement axé sur l'influence des processus de réforme et la responsabilisation du gouvernement. Ces nouvelles OSC se sont principalement attachées à dénoncer la corruption, à plaider en faveur d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité, et à lutter contre l'injustice et les problèmes qui ont conduit au soulèvement de 2011, à savoir les droits sociaux et économiques. Des organisations telles que al-Bawsala<sup>24</sup> (la Boussole), I-Watch<sup>25</sup>, FTDES<sup>26</sup>, ou Mourakiboun<sup>27</sup> (Observateurs) ont bénéficié d'une grande attention de la part du public et ont été très tôt reconnues comme des acteurs importants de l'espace civique tunisien.

Le renversement de la dictature de Ben Ali a également transformé le secteur des médias en Tunisie, mettant fin à des années de contrôle étouffant de la part du gouvernement et ouvrant une nouvelle ère de

24 Al-Bawsala a acquis une réputation favorable dans les premières années qui ont suivi la révolution pour son suivi des travaux de l'ANC. Sa mission initiale était de suivre et de contrôler les progrès de l'ANC dans la rédaction de la constitution, d'améliorer la transparence de ses activités et de rendre compte des réunions qu'elle organisait. Cependant, l'organisation s'est transformée en une OSC de suivi et d'information plus large qui plaide également en faveur d'une plus grande responsabilité. Pour plus d'informations, voir : <https://www.albawsala.com/en>.

25 L'objectif principal d'I-Watch est de lutter contre la corruption, d'encourager la transparence et de surveiller les élections. Son objectif est de faire pression sur le gouvernement par le biais d'actions de plaidoyer, de lobbying et de contacts directs avec les décideurs. Pour plus d'informations, voir : <https://www.iwatch.tn/ar/>.

26 Le FTDES (Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux) a été lancé par des personnalités des ONG et des syndicats tunisiens en coopération avec la LTDH. Avec un bureau central à Tunis et six bureaux régionaux, les objectifs du FTDES sont les suivants : surveiller et étudier les politiques liées aux droits économiques et sociaux; sensibiliser et influencer les décideurs en alimentant les débats par des publications, des études de terrain et des analyses; renforcer et soutenir le rôle de la société civile dans la promotion et la défense des droits économiques et sociaux; et lutter contre la corruption et promouvoir la transparence et la responsabilité du gouvernement.

27 Mourakiboun a pour objectif général d'établir la démocratie en Tunisie en observant les processus électoraux. Entre les élections, l'organisation se concentre sur le renforcement de la démocratie et la sensibilisation à la démocratie, tout en travaillant avec les jeunes dans tous ces domaines. Pour plus d'informations, voir : <http://mourakiboun.org/>.

pluralisme. Toutefois, les libertés retrouvées ne sont pas nécessairement traduites par un journalisme de qualité. À l'instar de la politique fracturée du pays, les médias d'information étaient également redevables aux intérêts des partis politiques et aux barons des médias qui contrôlaient certains des organes les plus influents, notamment à la télévision et à la radio. Rares étaient les organes qui cherchaient à fournir au public un journalisme de qualité, fondé sur des faits, afin d'éclairer les débats publics. Pourtant, un certain nombre de petits médias indépendants et alternatifs, disposant de ressources modestes, ont tenté de contrecarrer cette tendance. Nawaat et Inkyfada en sont de parfaits exemples, proposant un journalisme d'investigation et encourageant les débats publics sur des questions telles que les droits de l'homme, les droits économiques et sociaux, la bonne gouvernance et l'obligation de rendre des comptes. Ces médias sont également devenus les chambres d'écho de l'activisme social et civique dans le pays et sont aujourd'hui de véritables plateformes médiatiques et des porte-drapeaux du journalisme alternatif en Tunisie. Depuis le renversement de Ben Ali en 2011, ils sont devenus une référence pour le journalisme d'intérêt public indépendant des partis politiques et ont contribué à mettre en lumière des questions préoccupantes pour la société civile et les communautés marginalisées à travers la Tunisie qui sont souvent ignorées par les médias grand public. En tant que publications de dénonciation spécialisées dans la publication de fuites gouvernementales, ces médias alternatifs se sont souvent retrouvés dans le collimateur des élites politiques et d'autres antagonistes et ont été la cible d'attaques numériques, de menaces et de poursuites judiciaires.

La période post-révolutionnaire a également vu l'émergence de plusieurs mouvements sociaux et de campagnes informelles, organisées horizontalement et portant sur un seul sujet, qui se sont mobilisés en réponse à des développements politiques spécifiques.<sup>28</sup> Parallèlement au nombre croissant d'OSC, ces mouvements informels ont proliféré dans tout le pays. Pour le seul mois de mars 2020, l'Observatoire social tunisien a enregistré 223 mouvements de protestation informels dans tout le pays, dont 119 (53,4 %) étaient spontanés et 104 (46,6 %) étaient organisés.<sup>29</sup> Ces mouvements ont en

commun d'être limités dans le temps et spécifiques à une cause : les manifestations de janvier 2011 pour exiger le départ de Ben Ali, les sit-in à Kasbah 1 et 2 pour exiger la rupture avec l'ancien régime et l'élection d'une Assemblée constituante, et les nombreux sit-in pour exiger le droit au travail tels que les sit-in des jeunes chômeurs à Tataouine en septembre 2012<sup>30</sup> et au Kef en septembre 2012.<sup>31</sup>

Plusieurs autres mouvements informels, dont certains se sont traduits par des actions concrètes sur le terrain, ont marqué l'espace civique tunisien ces dernières années. Parmi les plus influents, notamment dans la mobilisation des jeunes, on peut citer :

«**Manich Msema7**» (*Je ne pardonnerai pas*), un mouvement social dirigé par des jeunes qui s'est opposé au projet de loi de réconciliation présenté par le gouvernement en 2015 pour accorder une amnistie générale aux anciens fonctionnaires du régime de Ben Ali et de l'administration tunisienne accusés de corruption. Le mouvement s'est présenté comme «une initiative citoyenne indépendante ouverte à tous ceux qui veulent y adhérer, et cherchant à rassembler tous les citoyens et les composantes politiques, intellectuelles et des droits de l'homme autour de la tâche de retirer la loi de réconciliation qui autorise la corruption et déclare l'innocence du capital pilleur de l'argent du peuple». Il a déclaré que son principal et unique objectif était de «retirer le projet de loi autorisant la corruption et de rejeter le coup d'État contre le processus de justice transitionnelle qui vise à découvrir la vérité, à préserver la mémoire, à rendre des comptes, à réparer, à réhabiliter, à réformer les institutions et à réconcilier». La structure du mouvement - spontanée, horizontale et décentralisée - a attiré les gens et créé des idées et des moyens d'action et d'engagement novateurs, notamment en fournissant des données, en dessinant des graffitis sur les murs et en lançant une campagne de recherche mettant en scène des personnalités de l'ancien régime. Le mouvement «a

28 Le FTDES fournit des aperçus mensuels de l'évolution des mouvements sociaux.

29 FTDES, «OST : Rapport Mars 2020 des mouvements sociaux, suicides et violences », 11 avril 2020, disponible sur <https://ftdes.net/rapports/fr.mars2020.pdf>.

30 Yassine Bellamine, «Tunisie : Les jeunes chômeurs de Tataouine entament un sit-in ouvert devant le siège du gouvernorat», *Tunisie Numérique*, disponible sur <https://www.tunisienumerique.com/tunisie-les-jeunes-chomeurs-de-tataouine-entament-un-sit-in-ouvert-devant-le-siege-du-gouvernorat/141837>.

31 Babnet Tunisie, « Sit-in illimité d'un groupe de jeunes sans-emploi devant le siège du gouvernorat du Kef », 12 février 2013, disponible sur <https://www.babnet.net/kiwide-tail-58136.asp>.

cherché à former une opinion publique nationale opposée au projet de loi. Il a également organisé des marches dans les régions du pays et a tenu des discussions approfondies sur les médias sociaux. Il a accueilli les partis politiques opposés au projet de loi dans ses différentes activités, à condition qu'ils ne soient pas utilisés de manière partisane. Le mouvement s'est également efforcé d'élargir le débat sur le projet de loi en ouvrant une discussion avec ses défenseurs sur son efficacité politique, son efficacité économique et sa compatibilité avec les dispositions de la Constitution de 2014». <sup>32</sup>

«**T3allem 3oum**» (*Apprendre à nager*), une campagne lancée en 2018 qui trouve son origine dans l'émergence d'une grande vague d'indignation contre les violences policières. Ce mouvement est né en réaction à la mort d'un jeune supporter de football poursuivi par des policiers après un match et qui a perdu la vie après s'être noyé, sans l'aide de la police. Le 31 mars marque l'anniversaire de cet événement tragique. Depuis plusieurs années, plusieurs OSC en Tunisie ont plaidé et appelé les autorités à reconnaître ce jour comme une journée nationale officielle contre l'impunité.

**Le mouvement EnaZeda (Me Too)**, lancé sur Twitter en octobre 2019 en soutien à une jeune fille victime de harcèlement sexuel. Le slogan #EnaZeda (le #MeToo tunisien) a pris de l'ampleur avec la création d'un groupe Facebook ainsi qu'une page du même nom. L'initiative a été lancée par des jeunes femmes tunisiennes pour dénoncer le harcèlement sexuel à travers des témoignages livrés sous forme de statuts et de tweets. Depuis, la mobilisation est passée des réseaux sociaux à la rue, avec notamment des manifestations devant l'Assemblée des représentants du peuple. <sup>33</sup> Gérée par l'organisation «Aswat Nissa», le groupe #EnaZeda sur Facebook a rassemblé des milliers de témoignages dénonçant le harcèlement sexuel.

«**Falgatna**» (*Nous en avons marre*), un autre collectif féministe citoyen et indépendant lancé pour lutter

contre le patriarcat, la discrimination et la violence à l'égard des femmes. Le collectif revendique le droit des femmes à la dignité, à la sécurité et à la justice et dénonce l'impunité des agresseurs et l'absence d'une véritable politique de changement. Initié sur les réseaux sociaux, ce collectif s'est ensuite distingué par ses opérations «flash mob» contre les violences sexuelles devant le siège du gouvernement. <sup>34</sup>

## Les limites de la société civile

Il est indéniable que dans les années qui ont suivi 2011, les acteurs de la société civile en Tunisie ont occupé une place importante dans le débat public. Grâce à leur diversification, ils ont acquis la capacité d'influencer les politiques publiques et de contribuer positivement aux processus de réforme. Cependant, malgré certains gains importants, leur capacité à fédérer le soutien du public autour de leurs actions et à s'opposer au «*retour en force*» d'un régime autoritaire s'est progressivement affaiblie depuis 2019, plaçant les OSC en Tunisie dans un espace confiné, et menaçant leur existence même. Plusieurs facteurs ont conduit à cette situation, certains sont inhérents aux structures et aux modes de fonctionnement des OSC au fil des ans, tandis que d'autres sont la conséquence immédiate du changement politique qui s'est produit depuis le 25 juillet 2021 et qui a ciblé l'espace civique en général.

La configuration politique issue des élections de 2014, couplée un contexte sécuritaire qui a favorisé un discours opposant sécurité et droits de l'homme, a contraint de nombreux acteurs de la société civile à orienter leurs efforts vers la préservation de l'espace civique, des libertés publiques et individuelles, et du processus de justice transitionnelle. En outre, l'espace civique en Tunisie a également été marqué par un fossé croissant entre les OSC traditionnelles et d'autres acteurs non organisés et mouvements sociaux. Parfois, ces acteurs non structurés ont exprimé une certaine méfiance à l'égard des OSC établies, et vice versa. Un exemple notable est la campagne «Falgatna» (*Nous en avons assez*) qui a

<sup>32</sup> **Mohamed al-Sahbi al-Khalfawi**, "The Reconciliation Law and the 'I am not forgiven' (*sic.*) campaign", in *Breaking the Mold, Arab Civil Society Actors and their Quest to Influence Policy-Making*, Issam Fares Institute for International Studies, AUB, 2018.

<sup>33</sup> Au moment de la publication, le [site web "Carthago Nostrum"](#), qui contenait des informations complémentaires, semble avoir été supprimé.

<sup>34</sup> **Nawaat**, "Falgatna : flashmob féministe contre les agressions sexuelles", 15 décembre 2019, disponible sur <https://nawaat.org/2019/12/15/falgatna-flashmob-feministe-contre-les-agressions-sexuelles-video/>.

émergé en réponse aux critiques croissantes du mouvement Ena Zeda (MeToo), accusé d'être coopté par des ONG professionnelles. Cette campagne reflète les tensions qui peuvent survenir entre les mouvements horizontaux et les ONG.

L'espace civique tunisien a également été façonné par une série de clivages. **Tout d'abord, l'héritage autoritaire de la politique** a laissé une profonde suspicion et ambiguïté quant à la manière dont la société civile abordait les questions politiques. Pour éviter la confrontation politique et survivre au régime autoritaire de Ben Ali, les OSC ont régulièrement eu recours à la formulation de questions en termes techniques et neutres. Après une décennie de démocratisation, le discours de la société civile a conservé une partie de sa rhétorique anti-politique, de nombreuses organisations affirmant fréquemment : « Nous sommes ceux qui veillent à l'intérêt public, mais nous ne sommes pas politiques ». Au-delà de l'expression de la neutralité, ces déclarations reflètent une certaine ambiguïté parmi les ONG, car beaucoup prétendent servir l'intérêt public sans définir clairement les segments de la société qu'elles défendent. Ce discours anti-politique, qui met l'accent sur la neutralité, n'est pas propre à la Tunisie et reflète la prédominance des contextes néolibéraux où la nature politique de certaines questions est masquée par des affirmations morales évidentes (par exemple, la corruption est mauvaise) ou encadrée par l'expertise et la bonne gouvernance. Une telle position révèle une incompréhension fondamentale de la neutralité, en particulier dans un contexte où la politique imprègne tous les aspects de la société. Après 2011, certains discours des donateurs ont renforcé cette confusion en imposant des conditions qui mettaient l'accent sur la neutralité et décourageaient le plaidoyer. Cela a involontairement limité la capacité de la société civile à s'attaquer aux problèmes systémiques et à susciter des changements significatifs. L'expérience d'une décennie de démocratisation met en évidence le besoin urgent de clarifier le concept de neutralité et de reconnaître le rôle intrinsèquement politique de la société civile, en particulier dans les contextes où la gouvernance et la vie publique sont profondément liées à la dynamique politique et où un changement significatif nécessite des changements systémiques et structurels – qui, par définition, requièrent des décisions politiques.

**Deuxièmement, l'accent a été mis de manière excessive sur la démocratie procédurale au détriment de la démocratie réelle.** En l'espace d'une décennie, les efforts se sont concentrés de

manière disproportionnée sur la réforme législative plutôt que sur la mise en œuvre, la transformation institutionnelle ou le changement sociétal, en raison du fait qu'il est souvent plus facile d'amender les lois que d'adopter des réformes. La démocratie procédurale met l'accent sur les mécanismes formels, tels que les élections, la rédaction de nouvelles lois et l'établissement de contrôles et d'équilibres constitutionnels. En revanche, la démocratie de fond se concentre sur la réalisation des idéaux démocratiques, tels que la justice sociale, l'égalité et la participation significative à la gouvernance. Ce déséquilibre a constitué une faiblesse importante dans l'expérience démocratique de la Tunisie.

L'activisme informel a souvent donné la priorité à la promotion des droits économiques et sociaux, en plaidant pour de véritables réformes telles que la réforme de la propriété foncière. Dans le même temps, de nombreuses OSC se sont concentrées sur la surveillance des élections et les réformes institutionnelles. Cet accent mis sur la démocratie procédurale au détriment de la démocratie réelle a conduit à négliger les demandes essentielles de la population. Le secteur économique n'a donc connu que peu de réformes significatives, perpétuant une structure corrompue dans laquelle l'ancienne élite économique a simplement été remplacée par une nouvelle élite politiquement et économiquement connectée. L'un des principaux problèmes à l'origine de la révolution de 2011 – l'inégalité économique et la recherche de rentes – n'a toujours pas été résolu par les élites politiques et économiques successives. Cet échec a contribué à l'influence croissante des élites économiques rentières, à l'expansion du secteur informel et à la corruption généralisée. Toutefois, la responsabilité de cet échec n'incombe pas uniquement aux OSC. L'État et les élites politiques portent une grande part de responsabilité dans la priorité donnée à la démocratie procédurale au détriment de la démocratie réelle. Un exemple clé est l'introduction de quotas de jeunes dans les élections – une initiative qui n'a pas été lancée par la société civile mais qui a été adoptée par les législateurs principalement pour plaire aux donateurs. En fait, la plupart des « succès juridiques » progressistes au cours de la décennie démocratique ont suivi un schéma similaire, ces lois servant à l'État à paraître coopératif avec les OSC et à gagner la faveur des donateurs.

Cette négligence de la démocratie de fond a créé un terrain fertile pour le populisme. Le président Saïed a capitalisé sur ces questions négligées, renforçant sa popularité et son attrait populiste en

se présentant comme un champion de la lutte contre la corruption et en s'engageant à «nettoyer» le pays de ses élites politiques et économiques corrompues. Il est important de reconnaître que la société civile porte une part de responsabilité dans la montée du populisme. Une partie de la société civile a activement contribué à réduire la politique à un concours moral entre «bons» et «mauvais» acteurs. Cette tendance est particulièrement évidente dans la simplification excessive des débats économiques, où les politiques de lutte contre la corruption et, dans une moindre mesure, contre les rentes, ont été présentées comme des solutions quasi-magiques aux défis économiques de la Tunisie. Cette approche réductrice a finalement créé un terrain fertile pour l'ascension de Kais Saïed.

**Troisièmement, il y a le conflit traditionnel entre les OSC professionnalisées** et l'activisme informel ou horizontal. Ceci est illustré par le refus des mouvements non organisés – par exemple, le mouvement environnemental à Gabès, le mouvement des jeunes chômeurs dans la région minière de Gafsa, et plusieurs mouvements d'agriculteurs et de paysans, entre autres – de se formaliser de peur de perdre le sens de leur militantisme, et par leur rejet de certaines OSC qu'ils accusent de coopter leurs luttes afin d'attirer des fonds de donateurs étrangers. Les OSC, quant à elles, critiquent parfois l'approche des militants individuels et des mouvements informels, qui privilégient la confrontation plutôt que la concertation avec les autorités et les décideurs. Le fossé entre la professionnalisation et l'activisme informel a été exacerbé après 2011, aggravant la crise de confiance en renforçant la perception que les professionnels de la société civile faisaient partie des élites «financées par l'étranger». Cela les a rendus vulnérables aux discours anti-occidentaux et populistes

**Quatrièmement, la société civile tunisienne se caractérise par un clivage générationnel.** Une division générationnelle claire existe au sein de la société civile tunisienne entre les activistes qui ont commencé leur engagement à la fin des années 2000 ou pendant et après l'éviction de Ben Ali en 2011 et ceux qui étaient actifs avant cette période. Ce fossé est façonné par plusieurs facteurs, notamment un sentiment mutuel de droit au leadership au sein de la société civile post-2011, un manque de confiance entre les deux groupes, et des approches différentes des pratiques et des priorités de la société civile. Ces différences générationnelles ont souvent conduit à des tensions, entravant la collaboration et le développement d'un agenda unifié de la société

civile.<sup>35</sup>

**Cinquièmement, le clivage entre islamistes et laïques** a exacerbé la méfiance du public à l'égard des OSC. Depuis les années 1980, la peur de l'islam politique a poussé de nombreux groupes laïques et progressistes à s'allier à l'autoritarisme. Les ONG progressistes se sont alignées sur l'UGTT pour se protéger contre la prise de contrôle de l'État par les forces conservatrices. Cette polarisation s'est poursuivie après 2011 et même après le dialogue national de 2013, qui a abouti à un compromis entre les forces politiques laïques et islamistes. Ce compromis était basé sur une politique transactionnelle et visait à éviter le conflit plutôt qu'à le résoudre. Cette polarisation a continué à diviser la société civile et a trouvé sa manifestation la plus récente dans le coup d'État de 2021. Poussées par l'anti-islamisme, de nombreuses ONG progressistes ont fini par soutenir le coup de force opéré par Kais Saïed le 25 juillet 2021 dans l'espoir qu'il affaiblirait les islamistes. Ce clivage, qui a façonné la politique tunisienne et s'est étendu à l'espace civique, a empêché l'émergence de grandes coalitions entre des acteurs divergents qui auraient aidé à mettre en œuvre des réformes cruciales et à résister à un glissement vers l'autoritarisme.

**Sixièmement, le rôle ambivalent de l'UGTT.** En tant que représentant de la classe moyenne dépendante de l'État, l'UGTT a été le principal interlocuteur et partenaire des régimes depuis Bourguiba. Pendant le processus de transition démocratique, l'UGTT a utilisé son influence politique et son rôle dans l'élaboration d'un compromis politique pour défendre les intérêts de sa base de soutien (augmentation des salaires, des embauches et des avantages sociaux dans le secteur public). Cela s'est fait au détriment des outsiders (chômeurs, classes populaires). L'UGTT a activement cherché à affirmer sa position dominante dans les négociations avec les gouvernements, en visant notamment à contrôler les mouvements de protestation ne provenant pas de sa base principale. Divers groupes sociaux, dont les diplômés sans emploi, les agriculteurs appauvris et les résidents protestant contre la détérioration des conditions environnementales, ont été considérés comme un défi à la domination de l'UGTT, qui entretenait avec eux une relation complexe et ambivalente. Alors que le syndicat aspirait à se positionner en tant que médiateur, cherchant à consolider son contrôle sur le paysage social, il n'a pas donné la priorité à

35 **Ragnar Wellandt**, "Divisions within post-2011 Tunisia's secular civil society", *Democratization*, vol. 26, no. 6, 2019, pp. 959-974.

l'intégration de ces groupes d'outsiders. L'UGTT s'est surtout attachée à défendre les intérêts de ses membres de base, exacerbant ainsi l'asymétrie existante entre les membres internes et les membres externes. Les initiés, représentés par les membres du syndicat qui représentent la classe moyenne dépendante de l'État, disposaient d'un avantage certain, tandis que les outsiders avaient recours aux manifestations comme seul moyen d'expression. L'attitude de l'UGTT, qui s'est concentrée sur une stratégie à court terme visant à maintenir le statu quo, a compromis la création d'une large coalition en faveur d'un programme global de réforme économique. La stratégie de division de l'UGTT a exercé une pression sur les OSC qui, sans elle, n'ont pas pu constituer de grandes coalitions pour le changement.

Le rôle à double tranchant de l'UGTT s'étend également à sa relation fluctuante avec les mouvements de protestation et la société civile, se coordonnant parfois avec certains et prenant ses distances avec d'autres, en fonction de ses intérêts stratégiques et de son niveau d'influence. Souvent perçu comme opportuniste, l'engagement de l'UGTT avec les mouvements de protestation a été largement façonné par ses propres calculs, donnant la priorité à la protection des intérêts de ses membres (salaires plus élevés, meilleures conditions de travail, augmentation du recrutement) plutôt qu'à des réformes économiques plus larges et à la reconstruction du contrat social

**Septièmement, les OSC ont souffert, notamment après 2019, d'être perçues par certains comme des vecteurs de promotion individuelle de leurs membres.** Le contexte particulier qui a marqué les élections législatives et présidentielles de fin 2019 a creusé le fossé entre les OSC, les autres composantes de l'espace civique et l'opinion publique, suite à l'émergence d'associations qui, sous couvert d'actions caritatives et citoyennes, ont constitué des plateformes politiques pour tel ou tel candidat à la présidentielle ou aux législatives.<sup>36</sup> Cette confusion

<sup>36</sup> Entretien avec **Maher Hanine**, avril 2024.

Les deux exemples les plus frappants de ce phénomène sont l'association "3ich Tounsi" de l'homme politique Olfa Rambourg qui a été élu en novembre 2019 député à l'Assemblée des représentants du peuple; et celle de "Khalil Tounes" de l'homme politique Nabil Karoui, dont le parti a été le plus grand parti d'opposition au parlement en termes de sièges. Ces deux associations ont été très actives avant et pendant la campagne électorale, au point d'être accusées par le reste de la classe politique de poursuivre des objectifs politiques

entre le militantisme associatif et l'engagement politique a nui à l'image des OSC qui ne sont pas toujours perçues comme des acteurs authentiques, fiables et désintéressés. En outre, elle a donné l'impression au public que le secteur de la société civile était utilisé par nombre de ses membres pour servir leurs propres intérêts et, dans certains cas, servir d'ascenseur politique aux membres de la société civile pour attirer l'attention afin d'intégrer la sphère politique en devenant ministres ou en occupant des postes officiels au sein du gouvernement.

**Huitièmement, l'intervention et le soutien massifs apportés par la communauté des donateurs** à la Tunisie dans le sillage du Printemps arabe et au cours de la décennie post-2011 ont fourni aux OSC davantage d'opportunités, de ressources et d'outils, mais ont également contribué à créer un paysage associatif fortement dépendant des agendas étrangers des donateurs et de leurs priorités. Les priorités ont changé au fil des ans, les OSC sautant sur des sujets tels que l'extrémisme, l'entrepreneuriat et la migration, et leurs actions ont été déterminées par une approche de cycle de projet, laissant peu de place aux associations pour développer leurs propres agendas et stratégies sur le long terme, ce qui a également contribué à affaiblir les liens entre les associations et leurs communautés. Si les OSC ont attiré et réussi à mobiliser autour d'elles de nombreux militants, femmes et jeunes volontaires partageant le même enthousiasme pour les libertés retrouvées, elles ont continuellement lutté pour trouver la voie qui pourrait conduire à l'émergence d'une vie associative responsable jouant pleinement son rôle d'acteur et de vecteur de démocratisation

D'autres facteurs importants ont joué un rôle majeur dans l'entrave des processus déjà difficiles de consolidation de la démocratie en Tunisie et ont finalement laissé la société civile très exposée à la consolidation autoritaire. Ces difficultés sont visibles dans trois secteurs majeurs et importants, où les réformes tant attendues n'ont jamais eu lieu. Alors que la constitution de 2014 prévoyait clairement la création d'une cour constitutionnelle, aucun des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis n'a été en mesure de former et de mettre en place cette cour constitutionnelle – qui aurait pu empêcher, ou du moins ralentir, l'accaparement du

inacceptables, ce qui a motivé le projet de réforme de la loi électorale présenté par le gouvernement à la veille des élections législatives et présidentielles, interdisant aux candidats à la tête de ces associations de se présenter au suffrage universel.

pouvoir constitutionnel par Saïed. «L'absence de la Cour constitutionnelle crée un régime dans lequel les liens nécessaires entre les organes gouvernementaux sont rendus nuls, ce qui annule les recours contre les violations constitutionnelles et crée des failles exploitables par des individus ou des entités motivés par le pouvoir». <sup>37</sup> Sans oublier que l'absence de la Cour a également eu de graves conséquences sur la constitutionnalité et la sauvegarde de plusieurs lois qui ont été adoptées.

Les nombreuses réformes nécessaires pour garantir l'indépendance et la transparence du pouvoir judiciaire n'ont pas non plus eu lieu, ce qui a mis en évidence la fragilité de ce pilier essentiel de la démocratie, qui a depuis été dilué pour ne devenir qu'un symbole dans la Constitution 2022 de M. Saïed.

Le secteur de la sécurité, en particulier la police, a constitué une menace importante pour le processus de démocratisation de la Tunisie. D'abord marginalisée après 2011, la police a rapidement repris le pouvoir, jouissant de privilèges et d'impunité à la faveur de la lutte contre le terrorisme. Malgré un soutien international important pour la réforme du secteur de la sécurité, les progrès ont été minimes et les réformes internes n'ont pas été suffisantes. L'influence croissante de syndicats de police opaques et n'ayant pas de comptes à rendre, associée à l'application large et vague des lois antiterroristes, a encore miné la transparence et la responsabilité au sein de l'appareil de sécurité, affaiblissant les acteurs et les organisations de la société civile. <sup>38</sup>

<sup>37</sup> Luca Utterwulge, "Tunisia's Forgotten Court: A Constitutional Oversight and the Rise of Authoritarianism", *Columbia Political Review*, mars 2024, disponible à l'adresse <https://www.cpreview.org/articles/2024/3/tunias-forgotten-court-a-constitutional-oversight-and-the-rise-of-authoritarianism>.

<sup>38</sup> Audrey Pluta, "Impossible 'réforme' du secteur de la sécurité? Syndicats, organisations internationales et collectifs militants dans la question policière", *Arab Reform Initiative*, 7 avril 2013, disponible sur <https://www.arab-reform.net/fr/publication/impossible-reforme-du-secteur-de-la-securite-syndicats-organisations-internationales-et-collectifs-militants-dans-la-question-policiere/>.

## D'un espace civique obstrué à un espace civique réprimé

Dans son rapport annuel 2019 sur l'état de la société civile, *Civicus* a décrit l'espace civique en Tunisie comme obstrué. <sup>39</sup> Le rapport a noté que «la diabolisation des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs de la société civile est chaleureusement accueillie par les audiences populistes, laissant la porte grande ouverte à la restriction de l'espace pour les OSC des droits de l'homme, avec une extrapolation qui accuse la société civile d'être une plateforme de soutien au terrorisme.» <sup>40</sup>

Si ces tendances alarmantes se sont multipliées depuis 2019, il est important de mentionner que de nombreuses tentatives de restriction de l'espace civique et de la liberté d'association ont marqué le contexte tunisien depuis 2014. Ce constat est partagé par le Collectif civil pour les libertés individuelles (CCLI), pour qui les menaces et les violences à l'encontre des OSC et des individus ont toujours été présentes : «Cinq ans après la promulgation de la Constitution du 27 janvier 2014 et l'adoption de nombreux textes juridiques révolutionnaires et progressistes, des violations flagrantes et d'une nature très alarmante continuent de se produire.» <sup>41</sup>

Au cours du processus de démocratisation, une atmosphère insidieuse de sécurisation a émergé et a continué à se développer avec l'intensification de la guerre contre le terrorisme. La détérioration du paysage sécuritaire tunisien, marquée par les assassinats politiques de 2013 et, plus particulièrement, par les attaques terroristes de 2015 et 2016, a ouvert la voie à la sécurisation de la vie publique et au retour subtil

<sup>39</sup> CIVICUS, "Résumé analytique de l'état de la société civile 2019", 2019, disponible à l'adresse [https://www.civicus.org/documents/reports-and-publications/SOCS/2019/SOCS\\_YIR\\_2019\\_ExecSum\\_French.pdf](https://www.civicus.org/documents/reports-and-publications/SOCS/2019/SOCS_YIR_2019_ExecSum_French.pdf).

<sup>40</sup> Amine Ghali, "Civic space in Tunisia : international dynamics don't always help", *CIVICUS*, 24 juillet 2018, disponible à l'adresse <https://www.civicus.org/index.php/re-imagining-democracy/stories-from-the-frontlines/3319-civic-space-in-tunisia-international-dynamics-don-t-always-help>.

<sup>41</sup> Collectif Civil pour les Libertés Individuelles (CCLI), "Libertés individuelles : Bas les masques!", *Jamaity*, 12 avril 2019, disponible sur <https://jamaity.org/2019/04/libertes-individuelles-bas-les-masques/>.

d'un État policier. Les autorités ont profité des lacunes et des ambiguïtés du cadre législatif pour discipliner les OSC et restreindre l'espace civique. Les syndicats de police et le débat public sur le terrorisme ont considérablement influencé le discours des médias sur la société civile, encourageant la suspicion et l'hostilité.

La loi antiterroriste de 2015 a encore restreint les OSC en limitant l'accès aux ressources financières et aux financements étrangers. Les autorités ont commencé à adopter des tactiques rappelant l'ère Ben Ali, paraissant extérieurement ouvertes et libérales tout en employant des moyens plus secrets pour restreindre la société civile. Depuis 2014, de nombreuses OSC ont vu leurs fonds gelés sous prétexte de blanchiment d'argent. Ces tactiques ne sont pas propres à la Tunisie. Dans toute la région MENA, les gouvernements ont invoqué des préoccupations liées au terrorisme pour étouffer la société civile au cours de la dernière décennie. Entre 2014 et 2019, les fonctionnaires et les syndicats de police ont fréquemment accusé les OSC de financer le terrorisme, créant ainsi un climat de suspicion. Cependant, ces affirmations ont souvent été réfutées par le groupe de travail financier de la Banque centrale, qui a constaté que les cas d'utilisation abusive de fonds en Tunisie étaient rares. Malgré cela, le discours de sécurisation croissant et la loi antiterroriste ont considérablement entravé la croissance et le développement des OSC.

Plusieurs gouvernements de l'après-2014 ont également tenté de restreindre les libertés des OSC par des moyens juridiques (lois et règlements contraires à la liberté d'association) et administratifs (processus et retards bureaucratiques). Ces tentatives d'obstruction comprenaient une tentative de refonte du cadre juridique des associations, la révision des lois antiterroristes et anti-blanchiment d'argent, l'amalgame des associations et des entreprises dans le registre national des entreprises adopté, le maintien de l'état d'urgence pendant des années, et la tentative de fermeture d'une association pro-LGBTQIA+.<sup>42</sup> Les obstacles administratifs se sont multipliés, avec une pratique particulièrement courante qui consiste à ne pas délivrer le récépissé

<sup>42</sup> **Yassine Bellamine**, "Le gouvernement perd définitivement son procès contre l'association Shams pour la défense des droits des homosexuels", *Kapitalis*, 21 février 2020, disponible sur <http://kapitalis.com/tunisie/2020/02/21/le-gouvernement-perd-definitivement-son-proces-contre-l-association-shams-pour-la-defense-des-droits-des-homosexuels/>.

administratif de constitution aux associations nouvellement créées. Ce document est essentiel pour compléter le processus d'enregistrement, car il permet la publication au journal officiel. Le retard ou le refus de délivrer ces récépissés entrave effectivement l'établissement formel et la capacité opérationnelle des OSC émergentes. Parmi les autres pratiques restrictives, on peut citer les demandes récurrentes de l'administration aux associations souhaitant s'enregistrer de modifier certains de leurs objectifs mentionnés dans leurs statuts, en particulier lorsque ceux-ci sont liés à la lutte contre la corruption ou à l'observation du fonctionnement des services publics.

Ainsi, malgré un discours politique dominant qui a semblé favorable à la société civile pendant une décennie et un cadre juridique encourageant, il y a toujours eu un décalage dans les pratiques qui reflétait une volonté des autorités politiques de cantonner les associations dans des rôles politiquement neutres, illustrée notamment par les critiques exprimées à l'égard des associations qui s'engagent sur des sujets sensibles ou critiques tels que la gouvernance, les politiques publiques, la lutte contre la corruption, les droits des minorités sexuelles et religieuses. Les associations sont régulièrement accusées par les politiciens et les médias de soutenir le terrorisme et le blanchiment d'argent et de servir des agendas cachés et douteux. Dans leur discours officiel, les responsables politiques ont justifié cette volonté de restriction par la nécessité de préserver les intérêts supérieurs de la Nation en matière économique et sécuritaire et par les exigences des parties étrangères en termes de respect des normes et standards internationaux dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.<sup>43</sup>

Plusieurs mesures juridiques ont également été adoptées en Tunisie pour limiter l'espace civique et les activistes, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les femmes activistes. Alors que le décret-loi spécifique 88 garantit et permet aux OSC de fonctionner assez librement, d'autres lois plus restrictives ont été adoptées pour limiter l'espace civique. Des articles du code pénal, des lois sur la cybercriminalité – la loi 54 en Tunisie – et la loi antiterroriste de 2015 sont souvent utilisés pour

<sup>43</sup> Dans son rapport de suivi 2017 au GAFI, la Tunisie a identifié un risque inhérent au secteur " non lucratif " et a proposé de refondre le cadre juridique régissant les associations, alors même que l'évaluation initiale du GAFI parlait d'un cadre " largement conforme " aux standards internationaux.

attaquer les OSC et les acteurs, ce qui rend encore plus difficile de contrer les récits des gouvernements. La sécurisation croissante de l'espace devient de plus en plus l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les acteurs de la société civile en Tunisie, ainsi que dans la région en général.

Il n'a fallu que deux ans à la Tunisie pour passer d'un pays où l'espace civique était entravé à un pays où il est réprimé, selon *Civicus* : «Les décisions prises en 2021 par le président Kais Saïed de geler le parlement, de suspendre la constitution, de démettre le chef du gouvernement et d'étendre indéfiniment ses pouvoirs extraordinaires ont abouti à un environnement plus hostile pour la société civile.»<sup>44</sup> Avec l'élection en 2019 du président Kais Saïed, les choses ont commencé à changer légèrement, culminant dans un coup d'État le 25 juillet 2021 lorsque le président Kais Saïed a suspendu le parlement, puis l'a dissous en mars 2022. De nombreux acteurs et organisations de la société civile qui avaient initialement soutenu et voté pour Kais Saïed ont salué la dissolution du Parlement comme une «mesure courageuse» prise par le président contre le parti Ennahdha, car le parti islamiste était considéré par beaucoup comme le principal responsable de la crise politique et économique dans le pays et était accusé de couvrir la corruption et la mauvaise gouvernance.

Ce que la société civile attendait moins, ce sont toutes les mesures que le président Saïed a prises unilatéralement et qui sont autant de signes alarmants d'un glissement vers l'autoritarisme dans le pays. Plusieurs organisations internationales et nationales ont commencé à signaler une augmentation des attaques contre les manifestants et les défenseurs des droits de l'homme, et en particulier des attaques et des détentions de militants LGBTQIA+. C'est assez alarmant, surtout quand on sait que le président Saïed a exprimé à plusieurs reprises son opposition aux minorités sexuelles, considérant leurs défenseurs comme des «agents étrangers». En outre, nombre de ses discours utilisent une terminologie violente pour désigner ses adversaires, allant même jusqu'à inciter à l'incitation à la haine.

La tendance répressive s'est considérablement intensifiée avec l'intensification des campagnes anti-OSC par le président Saïed. Les accusations de Saïed

concernant l'espionnage des OSC et les pressions qu'il a exercées sur la banque centrale pour qu'elle restreigne les transactions ont conduit de nombreux partenaires internationaux à retirer leur financement aux OSC tunisiennes, ce qui a contraint de nombreuses organisations à réduire considérablement leurs activités. En outre, un projet de loi sur la société civile propose d'exiger l'autorisation du gouvernement avant de recevoir des fonds étrangers, ce qui renforcerait encore les restrictions. Depuis 2021, l'accent mis par Saïed sur la souveraineté nationale a été utilisé comme une arme contre la société civile. Les militants ont été victimes de harcèlement, d'arrestations et d'enquêtes, tandis que des dizaines d'OSC ont vu leurs comptes bancaires gelés. Cette répression s'étend au-delà de la capitale jusqu'au niveau local, où la police a systématiquement convoqué et interrogé des militants locaux et des membres d'OSC. Dans plusieurs régions, des unités de police ont méthodiquement contacté toutes les OSC figurant dans le registre local, les soumettant à un examen minutieux. De nombreuses OSC, tant nationales que locales, ont vu leurs fonds bloqués, leurs bureaux perquisitionnés et leurs membres arrêtés, créant ainsi une atmosphère d'intimidation omniprésente. Cette combinaison de contraintes juridiques, financières et administratives représente un sérieux défi pour la survie et l'autonomie de la société civile tunisienne.

Les préoccupations des acteurs de la société civile nationale et internationale se sont encore accrues lorsque, vers la fin de l'année 2021, le gouvernement tunisien a décidé d'introduire des amendements au décret-loi n° 88 de 2011. Une déclaration conjointe de l'*Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains* et de la FIDH note que «les amendements au décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, relatif à l'organisation des associations, semblent témoigner d'une volonté des autorités tunisiennes de se doter d'outils juridiques pour contrôler et museler de manière prévisible la société civile, d'autant plus qu'ils interviennent dans un climat de multiplication des attaques contre les défenseurs des droits humains dans le pays et d'absence totale de dialogue entre les autorités en place et les acteurs de la société civile».<sup>45</sup> Plusieurs représentants d'OSC (nationales et internationales) interrogés ont exprimé de vives inquiétudes quant à l'état des libertés et de l'espace civique dans le pays,

<sup>44</sup> **CIVICUS** Monitor, "CIVICUS Monitor Report 2022: Middle East and North Africa", 2022, disponible à l'adresse <https://monitor.civicus.org/updates/2022/01/01/civicus-monitor-report-2022-middle-east-and-north-africa/>.

<sup>45</sup> **FIDH**, "Menaces sérieuses sur la liberté d'association en Tunisie", 2022, disponible sur <https://www.fidh.org/en/region/north-africa-middle-east/tunisia/serious-threats-to-freedom-of-association-in-tunisia>.

mentionnant que les organisations internationales ont reçu un nombre croissant de plaintes au cours de l'année écoulée, mettant en évidence un arsenal croissant de mesures répressives dans la loi et dans la pratique. De nombreuses violations et mesures répressives sont utilisées pour réprimer les organisations indépendantes, la liberté d'expression et la liberté de réunion, en plus des discours stigmatisants et des campagnes médiatiques «lynchant» et ciblant les opposants, du harcèlement judiciaire menant à l'emprisonnement, des menaces et de l'intimidation, y compris la violence physique.

L'espace civique en Tunisie est progressivement érodé par des attaques subtiles mais répétées. Cette érosion progressive est plus difficile à détecter et à dénoncer qu'une attaque isolée, et la somme de ces tactiques d'érosion progressive semble plus difficile à combattre.<sup>46</sup> Cette évaluation est partagée par de nombreux acteurs de la société civile qui voient dans les nombreuses mesures et actions du président un *retour en force* du régime autoritaire dans le pays : «Nous nous éloignons clairement de la transition démocratique et de ce qui a été réalisé dans le pays au cours de la dernière décennie. Saïed détient tous les pouvoirs, il n'y a pas de contre-pouvoirs, ni d'indépendance du pouvoir judiciaire.<sup>47</sup> Le président Saïed a encore affaibli le pouvoir judiciaire en révoquant 57 juges le 1er juin 2022, les accusant d'entraver les enquêtes sur le terrorisme et les affaires de corruption. Plusieurs OSC et acteurs ont signé une lettre demandant au président de revenir sur sa décision, mais en vain.<sup>48</sup>

L'introduction du décret 54 en 2022, qui vise à lutter contre les «fausses informations et les rumeurs» sur Internet, a encore aggravé les contraintes auxquelles sont confrontées les OSC en imposant de sévères restrictions à la liberté de parole et d'expression, en particulier dans l'espace numérique. Auparavant, de nombreux événements et mobilisations étaient organisés et menés en ligne, fournissant une plateforme vitale pour les activités de la société

civile. Cependant, en vertu des dispositions de ce décret, maintenir un tel engagement en ligne est devenu de plus en plus risqué, car les individus et les organisations sont maintenant confrontés à la menace de poursuites judiciaires pour leur contenu numérique. Cela a considérablement réduit la capacité des OSC à mobiliser, défendre et s'engager auprès du public, réduisant encore l'espace civique déjà limité.

La principale préoccupation des OSC en Tunisie est la proposition de révision du décret-loi 88, qui a été soumise au Parlement en octobre 2023.<sup>49</sup> Comme l'a indiqué un membre d'une OSC tunisienne: «Nous nous dirigeons probablement vers un effondrement de la vie associative, surtout au niveau des petites associations qui travaillent sur le terrain, ce qui est le scénario le plus dangereux.»<sup>50</sup> Plusieurs tentatives ont déjà été faites pour amender le texte, mais elles ont jusqu'à présent échoué en raison de la pression exercée par les OSC locales et internationales. Avec un président qui gouverne par décret, les OSC s'inquiètent de se réveiller du jour au lendemain avec une loi sur les associations modifiée. Si elle est modifiée, la loi restreindra, voire interdira, le financement étranger des OSC. En février 2024, 46 OSC locales et régionales de Tunisie ont publié une déclaration commune de soutien au décret-loi 88, tirant la sonnette d'alarme sur les dangers de l'adoption d'une nouvelle loi qui restreindrait inévitablement les droits et les libertés et «saperait les acquis de la démocratie».<sup>51</sup> Il va sans dire que les OSC sont totalement exclues de la discussion autour de la nouvelle loi proposée.

Le projet de loi proposé imposera de nouvelles complexités financières et administratives aux organisations locales et étrangères opérant en Tunisie et restreindra le financement étranger, voire le criminalisera. Lors d'une réunion sur la sécurité

46 **Maina Kiai**, "Thinking democratically : a comprehensive approach to countering and preventing 'shrinking space'", OHCHR, 2017, disponible à l'adresse <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/CivicSpace/Think-PieceShrinkingCivicSpace.pdf>.

47 Entretien avec des **acteurs des OSC**, 2022

48 **Avocats Sans Frontières (ASF)**, "Non à l'élimination du pouvoir juridictionnel", 2 juin 2022, disponible sur <https://www.asf.be/wp-content/uploads/2022/06/CP-2-juin-2022-Non-a-l-elimination-du-pouvoir-juridictionnel.pdf>.

49 La loi proposée est connue sous le nom de "Loi organique 027/2023" - **Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)**, "Proposition de loi organique n° 027/2023 relative à la réglementation des associations", 10 octobre 2023, disponible à l'adresse

50 **Inkyfada**, "Loi sur les associations : un projet de loi qui menace la société civile", 15 février 2023, disponible sur <https://inkyfada.com/en/2023/02/15/law-on-associations-a-bill-that-threatens-civil-society/>.

51 **Tunis Afrique Presse (TAP)**, "CSOs express concern over proposed amendments to association law", 12 mars 2023, disponible à l'adresse <https://www.tap.info.tn/en/Portal-Society/17118072-civil-society>.

nationale en février 2022, le président Saïed a souligné «la nécessité de publier un décret interdisant le financement étranger des ONG qui constituent des 'extensions' des partis et des 'bureaux satellites' des puissances étrangères en Tunisie»,<sup>52</sup> jugeant nécessaire de protéger l'intérêt du pays et de publier un décret pour mettre fin au financement étranger

Compte tenu du manque de financement national des associations, il est très difficile d'imaginer comment les OSC locales pourraient survivre à une interdiction des financements étrangers. Lors des entretiens menés après la prise de pouvoir de Saïed en 2021, les membres des OSC tunisiennes ont déclaré que leur principale source de financement provenait de donateurs étrangers, aucune d'entre elles n'ayant jamais reçu de fonds publics pour soutenir son travail. Toutes les organisations ont également indiqué qu'elles avaient très peu de réserves financières et qu'elles survivraient à peine quelques mois (maximum 6 mois) en cas de restrictions sur les financements étrangers. Ces entretiens ont également montré que les perceptions des menaces pesant sur les OSC ne sont pas les mêmes. Les grandes OSC, principalement basées dans la capitale Tunis, sont plus conscientes des menaces qui pèsent sur la société civile que celles qui opèrent dans les zones rurales et dans les régions. Par exemple, la plupart des OSC des régions intérieures n'ont pas exprimé de grandes inquiétudes quant à l'éventuelle révision du décret-loi 88. Selon un représentant de l'UE, les critiques et les inquiétudes à ce sujet restent très faibles parmi les OSC en dehors de la capitale.<sup>53</sup>

## Trajectoires possibles de la société civile face à la multiplication des restrictions

Cette répression systématique a mis les OSC sur la défensive, repoussant sans cesse la fermeture des espaces civiques. Dans ce nouveau contexte défini par des mesures répressives, les OSC structurées et établies seront les premières visées et les plus touchées. Leur espace sera progressivement fermé et leur champ d'action drastiquement réduit – en particulier celles qui travaillent sur les questions des droits de l'homme ou qui luttent pour la justice sociale et la dénonciation de la corruption. La prédominance de la professionnalisation depuis 2011 signifie que la fin de l'accès aux financements étrangers aurait un impact sévère sur la société civile tunisienne. Les ONG luttent déjà pour survivre, et la crise de confiance croissante – alimentée par le discours du président Saïed discréditant les élites «financées par l'étranger» – mine encore plus la société civile et réduit l'espace civique.

Par conséquent, il est probable que nous assistions au déclin de l'engagement civique par le biais des ONG alors que, dans le même temps, l'espace civique est récupéré par des mouvements spontanés et informels capables de mobiliser le public autour de questions spécifiques. Ces mobilisations peuvent être imprévisibles, chaotiques, désorganisées et fragmentées mais, malgré ces défis, l'activisme informel contribuera à maintenir l'espoir, en veillant à ce que les progrès réalisés au cours de la dernière décennie ne soient pas entièrement effacés. Même face à une restauration autocratique, des espaces de protestation, d'expression et de revendication des droits continueront d'exister.<sup>54</sup> Par exemple, le mouvement environnemental contre la crise des déchets dans la ville d'Agareb, dans le sud de la Tunisie, illustre la manière dont l'activisme populaire

<sup>52</sup> **Tunis Afrique Presse (TAP)**, "President Saïed discusses new measures affecting civil society", 15 avril 2023, disponible à l'adresse <https://www.tap.info.tn/en/Portal-Top-News-EN/14918963-president-saied>.

<sup>53</sup> Entretien avec le **personnel de l'UE chargé de la société civile et de la gouvernance en**

<sup>54</sup> Entretien avec **Maher Hanine**. Cet argument a également été illustré par l'exemple des funérailles du Dr Jad Hanchiri, auxquelles a assisté une foule importante de jeunes et de membres de la société civile, transformant presque ses funérailles, à la fin du mois de mars, en un rassemblement politique.

enraciné dans les communautés locales gagne du terrain.<sup>55</sup> De même, les mouvements de protestation organisés par les agriculteurs et les éleveurs contre l'augmentation du prix du fourrage en 2021 et 2022, au cours desquels ils ont campé devant les usines de production de fourrage pour exiger l'annulation des augmentations du prix du fourrage et demander une augmentation du prix du lait, ont montré le potentiel de mobilisation des agriculteurs pour défendre des revendications sectorielles ainsi que la capacité de certains groupes sociaux à adopter des stratégies d'affrontement sous l'autoritarisme.<sup>56</sup> En outre, le mouvement de solidarité avec les prisonniers politiques et les militants des droits de l'homme détenus par le régime met en évidence la résurgence de l'activisme informel à un moment où les partis politiques sont interdits, les ONG et les syndicats affaiblis et les libertés politiques sévèrement réprimées.

Ces développements révèlent les limites de la société civile professionnalisée et financée par l'étranger, démontrant que les ONG les mieux équipées pour survivre sont potentiellement les petites ONG des régions de l'intérieur qui ont été moins dépendantes des financements étrangers et les ONG qui se sont déjà préparées à des temps difficiles, que ce soit en diversifiant les sources de financement, en s'engageant dans l'entrepreneuriat social ou en s'assurant une plus grande autonomie.

## Evaluation de l'intervention des bailleurs de fonds en Tunisie après 2011

L'intervention et le soutien massifs apportés par la communauté des donateurs à la Tunisie dans le sillage du Printemps arabe et au cours de la décennie suivante ont fourni aux OSC davantage d'opportunités, de ressources et d'outils, mais ont également contribué à créer un paysage associatif fortement dépendant des donateurs et de leurs priorités liées à une approche de financement par cycle de projet, laissant peu de place aux associations pour développer leurs propres agendas et stratégies sur le long terme, ce qui a également contribué à affaiblir les liens entre les associations et leurs communautés.

Il est incontestable que la communauté des donateurs, qu'il s'agisse de fondations philanthropiques ou de gouvernements étrangers, a joué un rôle important en fournissant des ressources aux OSC et en leur permettant de fonctionner. Cependant, le type de financement était souvent limité, basé sur des projets et non flexible, une situation qui ne permettait pas aux OSC de répondre rapidement aux nouveaux défis ou contextes et qui entravait leur capacité à développer leur viabilité à long. En outre, les mécanismes financiers généralisés basés sur les appels à propositions et le financement par projet ont poussé les OSC à s'aligner sur les objectifs, les domaines thématiques et les priorités des donateurs pour accéder aux fonds. Cela a définitivement sapé la capacité des OSC nationales/locales à définir leurs propres programmes, priorités et stratégies qui répondraient au contexte et aux besoins locaux (que les OSC nationales connaissent bien mieux que les donateurs) et légitimeraient leur travail et leurs actions auprès des personnes qu'elles ont l'intention de servir ou de représenter. Inévitablement, cela a contribué à la création d'un groupe élitiste «les ONG» qui est perçu comme poursuivant ses propres intérêts plutôt que les besoins du pays. Cette situation créée par l'approche des donateurs fait que les OSC ont constamment besoin d'obtenir des ressources pour pouvoir fonctionner.

---

<sup>55</sup> **Maha Bouhlej**, "Environmental Mobilization Amid Tunisia's Waste Crisis", *Arab Reform Initiative*, 18 janvier 2024, disponible sur <https://www.arab-reform.net/publication/environmental-mobilization-amid-tunisia-waste-crisis/>.

<sup>56</sup> **Inkyfada**, "Ouled Jaballah : Les paysans de Melouleche en lutte pour l'eau", 25 février 2021, disponible sur <https://inkyfada.com/fr/2021/02/25/ouled-jaballah-melouleche-manifestation-paysans-tunisie/>.

Au fil des années, les exigences des bailleurs de fonds en matière de bonne gouvernance des ONG ont conduit certaines OSC en Tunisie, principalement celles basées dans la capitale, à développer des procédures internes et à travailler sur leur gestion administrative et financière – souvent en bénéficiant de programmes de renforcement des capacités qui les ont accompagnées dans ce processus. Les entretiens menés avec les OSC ont montré une bonne connaissance des pratiques auxquelles elles doivent adhérer en termes de bonne gouvernance, de planification stratégique, de gestion financière et de procédures en matière de ressources humaines. Cependant, il convient de noter que les aspects mentionnés ici sont principalement spécifiques aux organisations basées dans la région de Tunis, qui ont un meilleur accès à la communauté des donateurs et aux opportunités de financement. Bien qu'il soit nécessaire de reconnaître que des efforts ont été faits par les OSC pour développer des politiques internes et mettre en place des processus internes, il est important de mentionner que, dans la plupart des cas, ces efforts étaient liés aux exigences des donateurs et non pas basés sur les priorités des organisations. L'évaluation de la santé des organisations (y compris des critères tels que la santé financière, le leadership, la gestion, la gouvernance, etc.) sur plusieurs années permet de tirer un certain nombre d'observations : l'existence de faiblesses au niveau institutionnel en termes de gouvernance, de division du travail et, surtout, de stratégies de collecte de fonds et de capacités d'absorption. Le modèle de cycle de projet imposé par les principaux bailleurs de fonds en Tunisie a créé un système dans lequel les OSC sont en concurrence les unes avec les autres, élargissent leur mandat en fonction des exigences de l'appel à propositions et étirent inévitablement leurs capacités (humaines et financières) de manière excessive de se conformer aux exigences des bailleurs de fonds. Elles se retrouvent non seulement en concurrence les unes avec les autres, mais aussi avec d'autres ONG internationales (OING) plus importantes, qui ont un meilleur accès, un plus grand savoir-faire et de meilleures capacités. Avec ce système en place, il reste peu de place pour la création de coalitions et de réseaux, à moins que cela ne fasse partie des objectifs fixés dans l'appel. Pourtant, même dans ce cas, «l'obligation de partenariat, souvent imposée par les donateurs, est très inefficace pour freiner cet effet de concurrence. [Bien qu'ils puissent être clairement sur le papier, les partenariats sont rarement efficaces dans la pratique, avec une forte possibilité de] sous-traitants déguisés, d'exécutants bon marché, ou [de refus] de prendre en compte le partage des coûts; ils sont la source d'une infinité de

problèmes que le bénéficiaire principal doit cacher au donateur et traiter [afin] de respecter ses obligations contractuelles». <sup>57</sup>

D'autre part, si le secteur de la société civile a incontestablement proliféré et a été une source d'emploi pour les jeunes,<sup>58</sup>, il convient de noter que la capacité à retenir les employés sur une longue période dans la même organisation est très courte et dépend souvent du cycle du projet pour lequel ils ont été embauchés. Avec les compétences et le savoir-faire acquis, il n'est pas surprenant de voir les mêmes personnes passer d'une organisation à l'autre en peu de temps, créant ainsi une «professionnalisation» technique au sein du secteur, loin de toute forme de militantisme. C'est aussi cet aspect en particulier qui a contribué à creuser le fossé entre ces OSC, les mouvements informels et le public.

La pandémie de COVID-19, la récession économique mondiale et les multiples crises auxquelles les populations sont confrontées au niveau mondial ont poussé les bailleurs de fonds et les fondations philanthropiques à repenser la manière, les moyens et les mécanismes par lesquels ils apportent leur soutien aux populations et comment ils peuvent réellement influencer sur le changement social. Les appels à mettre fin au «cycle de la famine»<sup>59</sup> dans le secteur non lucratif se sont multipliés et des espaces d'idéation se sont ouverts pour repenser la manière dont l'aide est fournie.

<sup>57</sup> **Nadia Sherif**, « Améliorer le soutien étranger à la société civile tunisienne », *CAPerspectives*, no. 5, 2017.

<sup>58</sup> «L'impact sur les carrières d'innombrables Tunisiens, en particulier les jeunes, qui ont travaillé, suivi une formation précieuse ou fait du bénévolat au sein d'OSC, ne peut être sous-estimé. Dans une nation aux prises avec le problème omniprésent du chômage des jeunes, la société civile a offert des opportunités de croissance, d'apprentissage et d'engagement significatif qui ont laissé une marque indélébile sur l'avenir de la Tunisie». - **Lamine Benghazi**, «L'étouffement de la société civile en Tunisie : A Chronicle of a Slow Constriction», *The Tahrir Institute for Middle East Policy*, novembre 2023, disponible à l'adresse <https://timep.org/commentary/analysis/the-suffocation-of-civil-society-in-tunisia-a-chronicle-of-a-slow-constriction/>.

<sup>59</sup> **Humentum**, *Breaking the Starvation Cycle: How International Funders Can Stop Trapping Their Grantees in the Starvation Cycle and Start Building Their Resilience*, disponible sur <https://humentum.org/wp-content/uploads/2021/03/Humentum-ACR-Research-Report-FINAL.pdf>.

Comme l'espace pour les OSC se réduit, les OSC et les donateurs doivent s'adapter à l'environnement opérationnel et trouver des moyens de continuer à s'opposer à la fermeture et à la répression. La communauté des donateurs a un rôle important à jouer ici en fournissant les ressources nécessaires (financières et techniques) sans lesquelles les OSC tunisiennes auront du mal à survivre. Cependant, l'expérience d'autres pays arabes où l'espace civique s'est rétréci montre que les donateurs ont tendance à avoir peu d'appétit pour le risque et sont prompts à cesser leur soutien aux OSC pour éviter toute retombée politique de la part des autorités locales. Il est probable que cela se produise en Tunisie à mesure que l'espace se rétrécit. Les OSC mentionnent très souvent que leurs donateurs ne veulent pas partager les risques, en particulier lorsqu'ils opèrent dans des espaces fermés. Pourtant, les OSC ne peuvent pas porter ce fardeau seules.

La montée de l'autoritarisme et le rétrécissement de l'espace dans la région font qu'il est beaucoup plus difficile de convaincre les donateurs de soutenir les OSC. De nouvelles formes d'engagement civique à travers des modèles organisationnels de base sont apparues et nous voyons d'autres formes de résistance non conventionnelles qui rendront probablement plus difficile l'accès au financement tant pour les donateurs que pour les acteurs de ces mouvements. Pour les donateurs, les principales raisons sont la lourdeur des procédures et de la législation, le manque de flexibilité et les systèmes de conformité, ainsi que le manque d'accès direct à ces communautés, ce qui les rend moins enclins à les engager et les soutenir. D'autre part, ces groupes ne disposent pas de toutes les ressources et du savoir-faire nécessaires pour accéder aux donateurs ou pour se conformer à leurs exigences complexes.

## Conclusion

Depuis le début de la restauration autoritaire du président Saïed en 2021, la société civile tunisienne se trouve à un moment de vérité. Le processus de professionnalisation, qui s'est développé après 2011 et a conduit à la création de milliers d'ONG – dont beaucoup sont très actives – a maintenant atteint ses limites. Au fil du temps, cette professionnalisation a aggravé les divisions internes, alimentant des récits populistes sur les «ONG folkloriques» et les «élites financées par l'étranger» qui ont contribué à l'effondrement de la démocratie.

Trois leçons essentielles peuvent être tirées de la trajectoire de la Tunisie après 2011. Premièrement, le populisme en Tunisie a largement émergé des demandes de souveraineté, en résonance avec les groupes marginalisés, les «oubliés» et la classe moyenne marginalisée – en particulier les diplômés universitaires à qui l'on avait promis la mobilité sociale mais qui ne l'ont jamais obtenue. Les segments désenchantés de la population, qui se sentent exclus du système politique et économique, se sont finalement ralliés à la rhétorique anti-occidentale, populiste et anti-élite de Saïed. Cette rhétorique a souvent ciblé les OSC comme faisant partie d'un «complot occidental» visant à miner la Tunisie et à «changer» les valeurs de la société. Dans le même temps, la priorité donnée à la démocratie procédurale par rapport à la démocratie réelle, combinée à des clivages bien ancrés (islamistes contre laïcs; initiés représentés par l'UGTT et l'UTICA contre outsiders, et ONG professionnalisées contre activisme informel), a encore affaibli et discrédité une société civile déjà fragmentée. Les financements étrangers se faisant de plus en plus rares, les ONG bien implantées sont contraintes de repenser leurs activités, de réduire leur personnel et de passer en mode de survie dans un espace civique qui se rétrécit. Parallèlement, des mouvements spontanés et informels émergent autour de questions spécifiques ou sectorielles. Ces mobilisations sont principalement imprévisibles, chaotiques, désorganisées et fragmentées. Cette crise soulève des questions urgentes sur l'avenir du militantisme et de l'engagement civique en Tunisie.

Deuxièmement, alors que la Tunisie connaît une restauration autoritaire, les OSC réfléchissent profondément à leur avenir. Libérées des exigences intenses de la gestion de projet, elles doivent évaluer la trajectoire prise, les choix effectués et les options pour naviguer dans l'incertitude qui a défini la période depuis 2011. Dans le même temps, la résistance à la répression est devenue une priorité urgente. La répression contre la société civile au niveau local s'est considérablement intensifiée depuis 2021, mais l'ampleur de cette répression reste floue. Il y a beaucoup d'inconnues, car il n'existe actuellement aucun mécanisme complet de suivi ou de rapport pour documenter ce qui arrive aux OSC sur le terrain. Des organisations telles qu'Amnesty International se concentrent principalement sur les dynamiques nationales, laissant un vide d'information critique concernant les défis quotidiens auxquels sont confrontées les OSC tunisiennes. Ce manque de visibilité souligne l'urgence de mettre en place des mécanismes de suivi systématique de la santé et du statut de la société civile, tant au niveau national

que local. De tels mécanismes fourniraient des informations précieuses sur la répression à laquelle les OSC sont confrontées et contribueraient à l'élaboration de stratégies visant à protéger leurs activités et à assurer leur résilience.

Enfin, la trajectoire de la Tunisie après 2011 reflète le rôle joué par les clivages internes dans l'affaiblissement non seulement de la société civile, mais aussi de la démocratie elle-même, créant un terrain fertile pour les forces populistes et antidémocratiques. S'attaquer au clivage islamisme-laïcité permettrait d'apaiser les tensions et de renforcer le mouvement pro-démocratique. En outre, la création d'espaces de réflexion, de débat et de discussion, où les acteurs de la société civile peuvent faire le bilan d'une décennie de démocratisation, tirer des leçons et élaborer des stratégies pour l'avenir, est essentielle pour rétablir la confiance, définir des objectifs communs et préserver ce qu'il reste de l'espace civique. Sous la dictature de Ben Ali, l'UGTT a joué ce rôle. Aujourd'hui, avec l'affaiblissement et la délégitimation de l'UGTT, les groupes de la société civile doivent inventer et créer ces espaces à l'intérieur et à l'extérieur de la Tunisie. Ces espaces doivent être reconstruits en période de répression, en particulier lorsque le régime Saïed est confronté à des échecs socio-économiques croissants. Beaucoup de ceux qui ont accepté des restrictions de liberté en échange d'avantages économiques se rendent compte aujourd'hui qu'ils ont perdu les deux. Dans ce contexte, la société civile doit trouver de nouveaux moyens de soutenir l'activisme, de réaffirmer les valeurs démocratiques et de maintenir un espace de délibération malgré l'autoritarisme croissant.

---

## L'Initiative de réforme arabe

L'Initiative de réforme arabe est un groupe de réflexion arabe indépendant qui travaille avec des partenaires experts au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et au-delà pour articuler un programme local de changement démocratique et de justice sociale. Il mène des recherches et des analyses politiques et fournit une plate-forme pour des voix inspirantes basées sur les principes de diversité, d'impartialité et d'égalité des sexes.

---



contact@arab-reform.net  
Paris - Beirut - Tunis